**Objet : Questions diverses pour le Conseil d’Administration du 29 novembre 2016**

Auteur : Equipe EPS

Nous souhaitons sensibiliser le Conseil d’administration aux difficultés financières que va rencontrer la discipline EPS pour fonctionner sur l’année 2017.

Le budget transport en 2016 était de 16700 Euros. En 2017, il sera de 0 Euro avec des besoins qui sont inchangés. En effet, quasiment toutes les classes que nous avons au lycée sont amenées à se déplacer sur une installation extérieure au moins sur un cycle pendant l’année. Cela sera donc impossible à partir du mois de janvier.

Or, supprimer les activités sportives qui étaient programmées en début d’année scolaire pose de nombreux problèmes.

Tout d’abord au regard des activités prévues pour les classes à examen cette année. Chaque élève en début d’année choisit un menu de 3 activités qui correspond le mieux à ses chances de réussite. Parmi ces menus 10 d’entre eux (sur les 19 proposés aux élèves qui passent un CCF EPS cette année) proposent des activités qui nécessitent un déplacement en bus sur l’année 2017.

Ensuite, cela va inexorablement impacter les résultats des élèves qui vont être dans l’obligation de pratiquer des activités pour lesquels ils ne disposent pas des capacités, connaissances et attitudes nécessaires à l’atteinte du niveau de compétence requis pour les différents examens puisque ne les ayant pas vécus les années antérieures.

En supprimant les transports, nous serons obligés de changer d’activité ce qui va tout d’abord poser de nombreux problèmes d’organisation relatifs aux installations. Celles-ci étant réparties depuis le mois de juin nous n’y aurons donc plus accès. Les élèves auront de ce fait cours dehors en plein hiver.

De plus, contraint par le cadre légal qui régit l’organisation des activités physiques et sportives en EPS pour les épreuves certificatives, nous risquons de devoir proposer des activités très éloignées du champ de compétence de nos élèves.

Enfin, certaines injonctions des programmes d’EPS orientent la construction de la programmation des activités sportives de telle sorte que chaque élève puisse traverser différentes familles d’activités L’objectif principal de cette commande est d’élaborer un parcours de formation riche et équilibré. Parmi ces familles d’activités on trouve les activités physiques de pleine nature que nous enseignons au travers de la course d’orientation sur 2 sites extérieurs au lycée que sont Brasles et Verdilly. Sans pouvoir être véhiculé sur ces lieux de pratique, nous serons dans l’obligation de supprimer cette activité entrainant ainsi un appauvrissement de l’offre de formation pour les élèves et surtout ceci ne nous permettra plus d’être en conformité avec le cadre légal de notre discipline.

Ensuite, pour ce qui est de l’organisation de l’enseignement de la natation. Au-delà de la difficulté qui va se poser pour rallier la piscine municipale, nous sommes exposés au problème tarifaire. En effet, habituellement nous percevons une subvention pour s’acquitter du règlement des entrées piscine d’environ 1500 Euros. Pour l’année 2017 cette subvention est supprimée. Nos besoins sont eux aussi inchangés par rapport aux années précédentes et de surcroit les tarifs de la nouvelle piscine ont évolué en passant d’environ 34 Euros par classe et par séance à 60 Euros. Si aucune solution financière n’est trouvée nous allons être dans l’obligation de retirer aussi de notre programmation l’enseignement de cette discipline ce qui est fort dommageable pour nos élèves.

Activité ancrée culturellement dans l’enseignement de l’EPS au lycée Jean de la Fontaine, elle permet à la fois à certains élèves de se perfectionner sur le savoir nager et à d’autres de préparer l’épreuve d’option ponctuelle de Natation au baccalauréat ce qui contribue sensiblement à la réussite de nos élèves.

Ensuite, chaque année, nous étions dotés d’une subvention spécifique « Activités Sportives » d’environ 3400 Euros qui nous permettait de faire venir des intervenants extérieurs pour l’atelier Danse.

Ces intervenants amenaient une richesse certaine aux enseignements proposés dans le cadre de cet atelier ce qui constituait une plus-value non négligeable pour nos élèves (ouverture culturelle, perfectionnement, apport de connaissances et d’expériences en vue de préparer l’option ponctuelle danse au baccalauréat).

Cette subvention permettait aussi de régler certaines factures liées à des transports d’élèves dans le cadre des compétitions officielles UNSS. Ainsi, aux vues des difficultés financières malheureusement assez courantes de notre association sportive, nous pouvions soulager temporairement les comptes de trésorerie. Sans cette subvention, ce sont des décisions de non-participation à certaines compétitions qui vont devoir être prises. Ceci empêchera donc certains élèves de se valoriser dans une discipline qu’ils affectionnent et pour laquelle ils sont compétents, portant au passage fièrement les couleurs de notre lycée à l’échelle régionale voire nationale.

Enfin, les crédits pédagogiques attribués à notre discipline étaient d’environ 3000 Euros chaque année. L’an prochain ce crédit est également supprimé. Au regard des besoins de renouvellement matériel permanent dans notre discipline nous sommes en droit de nous demander comment d’ici quelques mois nous allons pourvoir enseigner ? Comment enseigner le handball sans ballon ou le badminton sans volant ?

Au final, c’est quasiment 25000 Euros que notre discipline perçoit chaque année pour assurer un enseignement réglementaire et de qualité qui ne nous sera pas attribué.

Ces constats alarmants ne sont malheureusement pas une exception disciplinaire dans notre établissement.

Les crédits pédagogiques à venir attribués au lycée sont supprimés ce qui ne confine pas notre requête financière à notre strict champ disciplinaire. C’est ici, le curriculum de formation proposé aux élèves du lycée Jean de la Fontaine qui risque d’être impacté dans sa spécificité et sa pertinence.

En effet, le dynamisme de notre établissement repose en partie sur une émulation forte autour des nombreux projets pédagogiques menés avec les élèves. Une suppression des moyens pour les mener à bien engendrerait un affaiblissement de l’offre de formation pour ces derniers.

Nous sollicitons donc le conseil d’administration et les représentants de la région afin d’entamer une réflexion sur les leviers à actionner pour faire en sorte que nos élèves ne soient pas lésés par les difficultés financières qui se profilent.

L’équipe EPS le 24 novembre 2016